



RESSOURCES FALCO LTÉE

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
(en dollars canadiens)

POUR LES EXERCICES TERMINÉS
LES 30 JUIN 2025 ET 2024



Rapport de l'auditeur indépendant

Aux actionnaires de Ressources Falco Ltée

Notre opinion

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de Ressources Falco Ltée et de sa filiale (collectivement, la Société) aux 30 juin 2025 et 2024, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board (Normes IFRS de comptabilité).

Notre audit

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la Société, qui comprennent :

- les bilans consolidés aux 30 juin 2025 et 2024;
- les états consolidés de la perte et de la perte globale pour les exercices clos à ces dates;
- les états consolidés des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates;
- les états consolidés des variations des capitaux propres pour les exercices clos à ces dates;
- les notes annexes, qui comprennent les informations significatives sur les méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section *Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés* de notre rapport.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Indépendance

Nous sommes indépendants de la Société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers consolidés au Canada. Nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.
Place de la Cité, Tour PwC, 2640, boulevard Laurier, bureau 1700, Québec (Québec) Canada G1V 5C2
Tél. : +1 418 522-7001, Téléc. : +1 418 522-5663, Téléc. courriel : ca_quebec_main_fax@pwc.com

« PwC » s'entend de PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l., une société à responsabilité limitée de l'Ontario.

Incertitude significative liée à la continuité de l'exploitation

Nous attirons l'attention sur la note 1 des états financiers consolidés, qui décrit les événements ou les situations indiquant l'existence d'une incertitude significative susceptible de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés pour l'exercice clos le 30 juin 2025. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions. Outre le problème décrit à la section *Incertitude significative liée à la continuité de l'exploitation*, nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituaient les questions clés de l'audit à communiquer dans notre rapport.

Question clé de l'audit	Traitement de la question clé de l'audit dans le cadre de notre audit
Test des indicateurs de dépréciation des immobilisations corporelles <i>Se reporter à la note 3 – Résumé des méthodes comptables significatives et à la note 5 – Estimations et jugements comptables critiques des états financiers consolidés.</i> Au 30 juin 2025, la valeur comptable des immobilisations corporelles de la Société liées au projet Home 5 s'élevait à 158,9 millions de dollars. La valeur comptable des immobilisations corporelles est passée en revue par la direction à chaque date de clôture et chaque fois que des événements ou des changements de circonstances indiquent que la valeur comptable d'un actif pourrait ne pas être recouvrable. Cette détermination exige beaucoup de jugement de la part de la direction. Les facteurs qui peuvent déclencher un test de dépréciation comprennent, sans s'y limiter : des preuves que la valeur d'un actif a baissé;	Notre approche pour traiter cette question a notamment compris les procédures suivantes : - Évaluer le caractère raisonnable de l'évaluation par la direction des indicateurs de dépréciation des immobilisations corporelles, en effectuant notamment ce qui suit : - Apprécier l'exhaustivité des facteurs qui peuvent déclencher un test de dépréciation des immobilisations corporelles, notamment la prise en compte des éléments probants obtenus dans le cadre d'autres domaines de l'audit. - Évaluer s'il existe une preuve que la valeur comptable des immobilisations corporelles a diminué au cours de l'exercice, en tenant compte des éléments probants obtenus dans le cadre d'autres domaines de l'audit.

Question clé de l'audit	Traitement de la question clé de l'audit dans le cadre de notre audit
- des changements significatifs ayant eu un effet défavorable sur la Société, incluant des changements au niveau du contexte réglementaire, des prix des métaux et des taux de change; - le fait que la valeur comptable des actifs nets de la Société dépasse sa capitalisation boursière. Au 30 juin 2025, la direction a déterminé qu'il n'y avait aucune indication que les immobilisations corporelles pourraient ne pas être recouvrables. Nous avons considéré cette question comme étant une question clé de l'audit en raison i) de l'importance des immobilisations corporelles; ii) des jugements importants portés par la direction pour évaluer les indicateurs de dépréciation des immobilisations corporelles; et iii) du niveau élevé de subjectivité requis par la direction pour ces procédures.	- Évaluer si des changements significatifs ayant eu un effet défavorable sur la Société ont eu lieu au cours de l'exercice, ce qui comprend l'évaluation des changements au contexte réglementaire pertinent, aux prix des métaux et aux taux de change, en tenant compte des communications avec les autorités de réglementation ainsi que des données de marché externes et des données du secteur. - Évaluer si la capitalisation boursière a diminué sous la valeur comptable des actifs nets de la Société, en tenant compte de toute diminution du prix de l'action de la Société.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent du rapport de gestion.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers consolidés, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.



Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux Normes IFRS de comptabilité, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre ses activités, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Société ou de cesser ses activités, ou si elle n'a aucune autre solution réaliste que de le faire.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Société.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés, pris dans leur ensemble, sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long du processus. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société;



- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre ses activités. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Société à cesser ses activités;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous planifions et réalisons l'audit du groupe afin d'obtenir des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités ou des unités du groupe de la Société pour servir de fondement à la formation d'une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la revue des travaux d'audit effectués pour les besoins de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance, entre autres informations, l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes, s'il y a lieu.



Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport de l'auditeur, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

L'associée responsable de la mission d'audit au terme de laquelle le présent rapport de l'auditeur indépendant est délivré est Pascale Lavoie.

/s/PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.¹

Québec (Québec)
Le 20 octobre 2025

¹ CPA auditrice, permis de comptabilité publique n° A124423

Ressources Falco Itée

Bilans consolidés

(en dollars canadiens)

	30 juin 2025	30 juin 2024
	\$	\$
Actifs		
Actifs courants		
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 6)	1 520 822	3 683 817
Comptes débiteurs	440 922	451 991
Charges payées d'avance et autres actifs	369 997	290 593
	<u>2 331 741</u>	<u>4 426 401</u>
Actifs non courants		
Immobilisations corporelles (note 7)	158 937 519	145 577 761
Autres actifs non courants (note 9)	1 728 528	1 728 528
	<u>160 666 047</u>	<u>147 306 289</u>
Total des actifs	162 997 788	151 732 690
Passifs		
Passifs courants		
Comptes créditeurs et charges à payer	1 312 835	1 845 266
Prêt convertible (note 10)	24 519 609	22 905 141
Débeture convertible (note 11)	13 884 948	13 282 225
Prime différée sur les actions accréditives (note 13)	157 871	182 694
Passifs dérivés liés aux bons de souscription (note 12)	540 685	501 555
	<u>40 415 948</u>	<u>38 716 881</u>
Passifs non courants		
Passif sur contrat (note 9)	66 256 801	60 675 657
Impôts sur le résultat différés (note 17)	2 336 331	1 713 923
	<u>68 593 132</u>	<u>62 389 580</u>
Total des passifs	109 009 080	101 106 461
Capitaux propres		
Capital-actions (note 14)	139 965 597	134 741 596
Bons de souscription (note 15)	853 102	701 102
Surplus d'apport	16 976 648	16 595 100
Déficit	(103 806 639)	(101 411 569)
Total des capitaux propres	53 988 708	50 626 229
Total des passifs et des capitaux propres	162 997 788	151 732 690

Continuité d'exploitation (note 1), Engagements (note 25) et Évènement subséquent (note 26)

Les capitaux propres sont entièrement attribuables aux actionnaires de Ressources Falco Itée

Approuvés au nom du conseil d'administration :

« Luc Lessard » Administrateur « Paola Farnesi » Administratrice

Les notes afférentes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Ressources Falco Itée

États consolidés de la perte et de la perte globale

Pour les exercices terminés les 30 juin 2025 et 2024

(en dollars canadiens)

	2025	2024
	\$	\$
Charges		
Consultants et rémunération	2 656 985	1 965 125
Honoraires professionnels	432 480	685 912
Rémunération fondée sur des actions (note 16)	356 197	241 969
Frais de bureau et administratifs	344 222	322 980
Relations avec les investisseurs et les actionnaires	315 658	202 968
Exploration et évaluation (note 8)	315 185	512 529
Déplacements	55 513	41 333
Amortissement (note 7)	29 486	30 546
Crédits d'impôt remboursables	(198 471)	(233 226)
Recouvrement des coûts (note 20)	(258 498)	(252 996)
Perte d'exploitation	(4 048 757)	(3 517 140)
Produits d'intérêts	109 760	263 575
Charge d'intérêt	(1 134)	(20 887)
Variation de la juste valeur des passifs dérivés liés aux bons de souscription (note 12)	2 145 690	(66 790)
Gain de change	(3 044)	203
Autres Produits - Prime différée sur les actions accréditives (note 13)	24 823	-
Perte avant les impôts sur le résultat	(1 772 662)	(3 341 039)
Charges d'impôts sur le résultat différés (note 17)	(662 408)	(69 372)
Perte nette et perte globale	(2 395 070)	(3 410 411)
Perte nette par action ordinaire		
De base et diluée (note 18)	(0,01)	(0,01)
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation		
De base et diluée (note 18)	292 859 745	271 675 901

La perte nette et la perte globale sont entièrement attribuables aux actionnaires de Ressources Falco Itée.

Les notes afférentes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Ressources Falco Itée

États consolidés des flux de trésorerie

Pour les exercices terminés les 30 juin 2025 et 2024

(en dollars canadiens)

	2025	2024
	\$	\$
Activités d'exploitation		
Perte nette	(2 395 070)	(3 410 411)
Ajustements pour :		
Rémunération fondée sur des actions (note 16)	356,197	241 969
Amortissement (note 7)	29,486	30 546
Autres Produits - Prime différée sur les actions accréditives (note 13)	(24 823)	-
Variation de la juste valeur des passifs dérivés liés aux bons de souscription (note 12)	(2 145 690)	66 790
Charges d'impôts sur le résultat différés (note 17)	622 408	69 372
Variations des éléments hors caisse du fonds de roulement :		
Comptes débiteurs	11 069	231 987
Charges payées d'avance et autres actifs	(79 404)	(65 626)
Comptes créditeurs et charges à payer	(275 436)	262 683
Flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation	(3 901 263)	(2 572 690)
Activités d'investissement		
Investissements dans les immobilisations corporelles	(3 508 733)	(2 547 565)
Diminution de la trésorerie affectée	-	905 000
Flux de trésorerie nets liés aux activités d'investissement	(3 508 733)	(1 642 565)
Activités de financement		
Produit d'un placement privé (note 14)	6 000 000	2 183 402
Paieement de frais de transaction	(752 999)	(216 650)
Produit de l'exercice d'options d'achat d'actions (note 16)	-	11 400
Flux de trésorerie nets liés aux activités de financement	5 247 001	1 978 152
Diminution de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(2 162 995)	(2 237 103)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	3 683 817	5 920 920
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	1 520 822	3 683 817
Renseignements complémentaires (note 22)		

Les notes afférentes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Ressources Falco Itée

États consolidés des variations des capitaux propres

Pour les exercices terminés les 30 juin 2025 et 2024

(en dollars canadiens)

	Nombre d'actions en circulation	Capital- actions	Bons de souscript ion	Surplus d'apport	Déficit	Total
		\$	\$	\$	\$	\$
Solde au 1^{er} juillet 2024	280 138 434	134 741 596	701 102	16 595 100	(101 411 569)	50 626 229
Unités émises dans le cadre d'un placement privé (note 14)	24 000 000	6 000 000	-	-	-	6 000 000
Frais d'émission d'actions (note 14)	-	(775 999)	152 000	-	-	(623 999)
Perte nette et perte globale	-	-	-	-	(2 395 070)	(2 395 070)
Rémunération fondée sur des actions (note 16)	-	-	-	381 548	-	381 548
Solde au 30 juin 2025	304 138 434	139 965 597	853 102	16 976 648	(103 806 639)	53 988 708
Solde au 1^{er} juillet 2023	271 577 879	133 121 212	650 397	16 355 908	(98 001 158)	52 126 359
Unités émises dans le cadre d'un placement privé (note 14)	8 522 555	2 183 402	-	-	-	2 183 402
Frais d'émission d'actions (note 14)	-	(396 355)	50 705	-	-	(345 650)
Prime différée sur les actions accréditives (note 13)	-	(182 694)	-	-	-	(182 694)
Perte nette et perte globale	-	-	-	-	(3 410 411)	(3 410 411)
Options d'achat d'actions exercées (note 16)	38 000	16 031	-	(4 631)	-	11 400
Rémunération fondée sur des Actions (note 16)	-	-	-	243 823	-	243 823
Solde au 30 juin 2024	280 138 434	134 741 596	701 102	16 595 100	(101 411 569)	50 626 229

Les notes afférentes font partie intégrante des présents états financiers consolidés

Ressources Falco ltée

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2025 et 2024

(en dollars canadiens)

1. Nature des activités et continuité de l'exploitation

Ressources Falco ltée (« Falco » ou la « Société ») a été constituée en vertu de la loi de la Colombie-Britannique intitulée *Business Corporations Act* le 16 mars 2010 et a été prorogée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* le 12 juin 2015. Les actions ordinaires de la Société (les « actions ordinaires ») sont négociées sous le symbole « FPC » à la Bourse de croissance TSX. L'adresse du siège social de la Société est le 1100 avenue des Canadiens-de-Montréal, bureau 300, Montréal, Québec, Canada.

La Société mène des activités d'exploration, d'évaluation et de mise en valeur de propriétés minières situées dans le district de Rouyn-Noranda au Québec (Canada), à la recherche de métaux de base et précieux.

Le 29 avril 2021, la Société a déposé sur SEDAR la mise à jour du rapport technique intitulé « *Feasibility Study Update, Horne 5 Gold Project* » avec une date d'effet au 18 mars 2021 (l'« étude de faisabilité mise à jour »), conforme au *Règlement 43-101 sur l'information concernant les projets miniers* et relatif au gisement Horne 5 de Falco, situé à Rouyn-Noranda (le « projet Horne 5 de Falco » ou le « gisement Horne 5 de Falco »).

Ces états financiers consolidés ont été préparés sur la base des principes comptables applicables à la continuité de l'exploitation, qui prévoit la réalisation des actifs et le règlement des passifs dans le cours normal des affaires à mesure qu'ils arrivent à échéance. Pour évaluer si l'hypothèse de continuité de l'exploitation est appropriée, la direction tient compte de tous les renseignements disponibles concernant l'avenir, c'est-à-dire sur une période d'au moins les douze mois suivant la fin de la période de présentation de l'information, sans toutefois s'y limiter. Au 30 juin 2025, la Société avait un fonds de roulement négatif de 38 084 207 \$ (incluant un solde de trésorerie et d'équivalents de trésorerie de 1 520 822 \$), un déficit accumulé de 103 806 639 \$ et avait subi une perte de 2 395 070 \$ pour l'exercice terminé le 30 juin 2025. Comme la Société est en phase de développement pour le projet Horne 5 de Falco, elle n'a enregistré aucun produit d'exploitation et ne dispose d'aucune source de flux de trésorerie d'exploitation à l'exception de l'entente de flux argentifère (l'« entente de flux argentifère ») conclue avec Redevances OR Inc., anciennement Redevances Aurifères Osisko ltée (« Redevances OR ») le 27 février 2019 (note 9). Redevances OR, par le biais de l'entente de flux argentifère et du prêt convertible (voir note 10), et Osisko Développement Corp. (« Osisko Développement ») qui détient une participation de 16,0 % dans Falco, sont considérées comme des sociétés qui exercent une influence notable sur la Société et qui sont donc des parties liées en vertu de la norme IAS 24, *Information relative aux parties liées*.

Le fonds de roulement au 30 juin 2025 ne sera pas suffisant pour répondre aux obligations, aux engagements et aux dépenses prévues de la Société jusqu'au 30 juin 2026. De plus, les dépenses prévues dans le cadre du processus budgétaire pourraient être affectées par une hausse de l'inflation. La direction est consciente, en faisant cette évaluation, qu'il existe des incertitudes importantes liées à des événements ou à des circonstances susceptibles de jeter un doute significatif sur la capacité de la Société d'assurer la continuité de son exploitation tel que décrit au paragraphe précédent et par conséquent, sur le caractère approprié de l'utilisation des principes comptables applicables à la continuité d'exploitation. Les présents états financiers consolidés ne reflètent pas les ajustements à la valeur comptable des actifs et des passifs, aux charges et aux classifications du bilan qui seraient nécessaires si l'hypothèse de continuité d'exploitation s'avérait inappropriée. Ces ajustements pourraient être importants.

La capacité de la Société de poursuivre ses activités futures et de financer ses activités de développement prévues au gisement Horne 5 de Falco dépend de la capacité de la direction à obtenir les approbations des tierces parties et du financement supplémentaire dans le futur, en plus du renouvellement des facilités de crédit (voir notes 10 et 11). Toute insuffisance de financement peut être palliée par un certain nombre de moyens, incluant sans s'y limiter, atteindre les prochains jalons de l'entente de flux argentifère et l'émission de titres de créance ou de capitaux propres. Malgré le fait que la direction ait réussi à obtenir le financement nécessaire par le passé (voir les notes 9, 10, 11, 14 et 26), rien ne garantit qu'elle réussira à le faire dans l'avenir, ni que ces sources de financement ou ces initiatives seront à la portée de la Société ou qu'elles le seront à des conditions acceptables pour la Société. Si la direction n'est pas en mesure d'obtenir de nouveau financement, la Société pourrait être incapable de poursuivre ses activités, et les montants réalisés pour les actifs pourraient être moindres que les montants inscrits dans les présents états financiers consolidés.

2. Base d'établissement

Les états financiers consolidés ci-joints ont été établis conformément aux Normes internationales d'information financière (*International Financial Reporting Standards*) telles qu'elles sont publiées par le Bureau international des normes comptables (*International Accounting Standards Board*) (les « Normes IFRS de comptabilité »). Les conventions comptables, les méthodes de calcul et de présentation appliquées dans ces états financiers consolidés sont conformes aux conventions et aux méthodes utilisées pour l'exercice financier précédent.

Le conseil d'administration (le « conseil ») a approuvé les états financiers consolidés audités le 20 octobre 2025.

Ressources Falco Itée

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2025 et 2024

(en dollars canadiens)

3. Résumé des méthodes comptables significatives

Les méthodes comptables significatives appliquées pour la préparation des présents états financiers consolidés sont décrites ci-dessous.

(a) Base d'évaluation

Les états financiers consolidés sont préparés selon la base du coût historique selon la méthode de la comptabilité d'exercice, sauf en ce qui concerne certaines informations sur les instruments financiers et les flux de trésorerie.

(b) Base de consolidation

Les états financiers de la filiale à part entière de la Société, Golden Queen Mining Consolidated Ltd (« Golden Queen »), sont inclus aux états financiers consolidés. Les conventions comptables de Golden Queen concordent avec les conventions adoptées par la Société.

Les soldes et les transactions intragroupes, ainsi que les profits et pertes latents qui découlent de transactions intragroupes, sont éliminés aux fins de l'établissement des états financiers consolidés.

(c) Instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque la Société devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument. Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits de recevoir les flux de trésorerie liés à l'actif ont expiré ou ont été transférés et que la Société a transféré la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété de l'actif transféré. Un passif financier est décomptabilisé lorsqu'éteint, liquidé, résilié, annulé ou expiré.

Les actifs et les passifs financiers sont compensés et le solde net est présenté au bilan lorsqu'il existe un droit inconditionnel et juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et une intention, soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Tous les instruments financiers doivent être évalués à leur juste valeur lors de la comptabilisation initiale. La juste valeur est basée sur les cours du marché, à moins que les instruments financiers ne soient pas négociés sur un marché actif. Dans ce cas, la juste valeur est déterminée en utilisant des techniques d'évaluation comme le modèle d'évaluation des prix de Black-Scholes ou d'autres techniques d'évaluation.

L'évaluation subséquente à la comptabilisation initiale dépend de la classification de l'instrument financier. La Société a classé ses instruments financiers dans les catégories suivantes, selon les fins pour lesquelles ils ont été acquis et leurs caractéristiques :

(i) Actifs financiers

Titres de créance

Aux fins de l'évaluation ultérieure, la Société classe ses titres de créance en deux catégories d'évaluation :

- i. Au coût amorti : Les actifs qui sont détenus en vue de recueillir des flux de trésorerie contractuels, où ces flux de trésorerie se composent uniquement de paiements de capital et d'intérêts, sont évalués au coût amorti. Les produits d'intérêts découlant de ces actifs financiers sont inclus dans les produits financiers selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Tout gain ou perte découlant de la décomptabilisation est comptabilisé directement au résultat net et présenté dans les autres gains/(pertes), avec les gains et les pertes de change. Les pertes de valeur sont présentées séparément à l'état consolidé de la perte et de la perte globale.
- ii. À la juste valeur par le biais du résultat net (« JVRN ») : Les actifs qui ne répondent pas aux critères de la catégorie au coût amorti (ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (« JVAERG ») qui n'est présentement pas utilisée par la Société) sont évalués à la JVRN. Un gain ou une perte sur un titre de créance qui est ultérieurement évalué à la JVRN est comptabilisé à l'état consolidé de la perte et de la perte globale et le montant net est présenté dans les autres gains/(pertes) dans la période au cours de laquelle il ou elle survient.

Ressources Falco Itée

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2025 et 2024

(en dollars canadiens)

3. Résumé des méthodes comptables significatives (suite)

(c) Instruments financiers (suite)

(ii) Passifs financiers

Les passifs financiers sont initialement comptabilisés au montant requis pour les rembourser déduction faite, lorsqu'elle est importante, d'une décote pour les ramener à la juste valeur. Ces passifs financiers sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

(iii) Instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés sont des actifs financiers ou des passifs financiers classés à la JVRN, à moins qu'ils n'aient été désignés dans le cadre d'une relation de couverture admissible. Les instruments financiers dérivés sont comptabilisés à l'état consolidé de la situation financière à la juste valeur, et les variations de la juste valeur sont comptabilisées à l'état consolidé de la perte et de la perte globale.

Les instruments financiers de la Société se composent des éléments suivants :

<u>Catégorie</u>	<u>Instrument financier</u>
Actifs financiers au coût amorti	Trésorerie et équivalents de trésorerie
	Comptes débiteurs
Passifs financiers au coût amorti	Comptes fournisseurs et frais courus
	Débiteure convertible
	Prêt convertible
Passifs financiers par le biais du résultat net	Passifs dérivés liés aux bons de souscription

(d) Dépréciation d'actifs financiers comptabilisés au coût amorti

À chaque date de clôture, la Société évalue, de façon prospective, les pertes de crédit attendues reliées à ses titres de créance comptabilisés au coût amorti. La méthode de dépréciation utilisée varie selon qu'il y a eu une augmentation significative du risque de crédit.

Pour les comptes clients, la Société applique une approche simplifiée autorisée par IFRS 9, selon laquelle les pertes attendues sur la durée de vie doivent être comptabilisées dès la comptabilisation initiale des comptes débiteurs. La Société suppose que le risque de crédit n'a pas augmenté de manière importante pour les instruments qui ont un risque de crédit faible.

(e) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent l'encaisse et les placements temporaires très liquides dont l'échéance initiale est inférieure ou égale à trois mois qui sont facilement convertibles en montants connus de trésorerie et qui sont exposés à un risque négligeable de variation de valeur.

(f) Actifs et dépenses d'exploration et d'évaluation

Les actifs d'exploration et d'évaluation comprennent les coûts d'acquisition et les autres coûts requis pour initialement obtenir le droit légal d'explorer un secteur. Les dépenses d'exploration et d'évaluation sont les coûts engagés dans la recherche initiale de ressources minérales, avant que la faisabilité technique et la viabilité commerciale de l'extraction de ressources minérales ne puissent être démontrées.

Toutes les dépenses relatives à l'exploration et l'évaluation sont passées en charges lorsqu'elles sont engagées, jusqu'à ce que la propriété atteigne la phase du développement. Les coûts liés à l'exploration et à l'évaluation comprennent notamment les frais de renouvellement des claims, les levés topographiques, géologiques, géochimiques et géophysiques, le forage d'exploration, l'excavation de tranchées, l'échantillonnage, et les coûts de recherche liés spécifiquement à un projet minier ainsi que les coûts liés à l'évaluation de la faisabilité technique et de la viabilité commerciale de l'extraction de ressources minérales. Les différents coûts sont passés en charges pour chaque propriété, jusqu'à ce que la faisabilité technique et la viabilité commerciale de l'extraction des ressources minérales aient été démontrées.

Ressources Falco Itée

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2025 et 2024

(en dollars canadiens)

3. Résumé des méthodes comptables significatives (suite)

(f) Actifs et dépenses d'exploration et d'évaluation (suite)

Lorsque la faisabilité technique et la viabilité commerciale de l'extraction de ressources minérales ont été établies, les actifs d'exploration et d'évaluation s'y rapportant sont testés pour dépréciation et sont transférés aux actifs en cours de construction dans les immobilisations corporelles. Ces montants, auxquels s'ajoutent tous les coûts de développement minier ultérieurs, sont capitalisés. Les coûts ne sont amortis qu'à compter du moment où le projet est prêt pour l'utilisation prévue par la direction.

(g) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût diminué de l'amortissement cumulé et des pertes de valeur cumulées. Le coût comprend les frais qui sont directement attribuables à l'acquisition, au développement et à la construction d'actifs et qui ont été engagés jusqu'au moment où les actifs sont dans la condition requise pour être utilisés ou exploités de la manière prévue par la direction. Les éléments de coût ultérieurs sont compris dans la valeur comptable de l'actif ou comptabilisés à titre d'actif distinct, s'il y a lieu, seulement lorsqu'il est probable que les avantages économiques futurs associés à l'actif iront à la Société et que le coût peut être évalué de façon fiable. La valeur comptable d'une immobilisation remplacée est décomptabilisée lors du remplacement. Les frais de réparation et d'entretien sont passés en charges à l'état consolidé de la perte et de la perte globale dans la période au cours de laquelle ils sont engagés.

L'amortissement est calculé pour répartir le coût des immobilisations moins leur valeur résiduelle, sur leur durée d'utilité prévue, selon la méthode du solde dégressif aux taux annuels suivants :

Équipement de bureau et autres 20 à 55 %

La Société répartit le montant initialement comptabilisé pour une immobilisation corporelle entre ses parties significatives (composantes majeures) et amortit séparément chacune de ces parties. Les valeurs résiduelles, la méthode d'amortissement et la durée d'utilité des actifs sont revues chaque année et ajustées au besoin.

Les gains et les pertes découlant de la cession d'immobilisations corporelles sont déterminés en comparant le produit de cession à la valeur comptable de l'actif et sont présentés dans à l'état consolidé de la perte et de la perte globale.

Les coûts d'emprunt qui sont directement attribuables à l'acquisition ou la construction d'un actif admissible sont capitalisés dans le coût de cet actif. Un actif admissible est un actif qui requiert nécessairement une longue période de temps avant d'être prêt pour son utilisation prévue. La capitalisation des coûts d'emprunt cesse lorsque l'actif est complété et prêt pour son utilisation prévue. Tous les autres coûts d'emprunt sont comptabilisés dans les charges financières à l'état consolidé de la perte et de la perte globale lorsqu'ils sont engagés.

(h) Dépréciation des actifs non financiers

La valeur comptable des actifs non financiers est passée en revue régulièrement et lorsque des événements ou des changements de circonstances indiquent que la valeur comptable d'un actif pourrait ne pas être recouvrable. Lorsque des indicateurs de dépréciation en lien avec des actifs non financiers existent, le montant recouvrable des actifs non financiers est déterminé. Aux fins de l'évaluation de la valeur recouvrable, les actifs sont regroupés au niveau le plus bas générant des flux de trésorerie séparément identifiables (les « unités génératrices de trésorerie » ou « UGT »). La valeur recouvrable est la valeur plus élevée entre la juste valeur d'un actif diminuée des coûts de cession (« JVDCC ») et la valeur d'utilité (étant la valeur actualisée des futurs flux de trésorerie attendus de l'actif en question ou de l'UGT). Une perte de valeur est comptabilisée pour le montant de la valeur comptable de l'actif excédant sa valeur recouvrable. La Société évalue les pertes de valeur à chaque date de présentation de l'information pour des reprises éventuelles lorsque les événements ou les circonstances le justifient.

(i) Impôts sur le résultat exigibles et différés

La charge d'impôts pour la période comprend la charge d'impôts exigibles et la charge d'impôts différés. Les impôts sont comptabilisés à l'état consolidé de la perte et de la perte globale, sauf s'ils concernent des éléments qui ont été comptabilisés dans les autres éléments du résultat global ou directement dans les capitaux propres. Dans ce cas, les impôts sont aussi respectivement comptabilisés dans les autres éléments du résultat global ou directement dans les capitaux propres.

Les impôts miniers représentent des impôts perçus par les provinces canadiennes à l'égard d'activités minières et sont classés dans les impôts sur le résultat puisque ces impôts sont basés sur un pourcentage des profits miniers.

Ressources Falco Itée

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2025 et 2024

(en dollars canadiens)

3. Résumé des méthodes comptables significatives (suite)

(i) Impôts sur le résultat exigibles et différés (suite)

Impôts sur le résultat exigibles

La charge d'impôts sur le résultat exigibles correspond aux impôts exigibles sur le bénéfice imposable de l'exercice, en utilisant les lois fiscales en vigueur ou pratiquement en vigueur à la date du bilan dans les juridictions où la Société exerce ses activités et génère un bénéfice imposable. La direction évalue périodiquement les positions prises dans les déclarations fiscales à l'égard de situations pour lesquelles la réglementation fiscale applicable est sujette à interprétation. Elle établit des provisions, lorsque cela est approprié, en fonction des montants qu'elle prévoit verser aux autorités fiscales.

Impôts sur le résultat différés

La Société comptabilise les impôts sur le résultat différés selon la méthode de l'actif ou du passif fiscal. Selon cette méthode, des actifs et des passifs d'impôts sur le résultat différés sont comptabilisés pour tenir compte des conséquences fiscales futures attribuables aux écarts temporaires entre les valeurs comptables aux états financiers des actifs et des passifs existants et leur valeur fiscale. Toutefois, les impôts sur le résultat différés ne sont pas comptabilisés s'ils découlent de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction autre qu'un regroupement d'entreprises qui, au moment de la transaction, n'affecte ni le bénéfice ou la perte comptable ni le bénéfice ou la perte fiscal(e). Les actifs et les passifs d'impôts sur le résultat différés sont calculés selon les taux d'imposition (et les lois) en vigueur ou pratiquement en vigueur qui s'appliquent au revenu imposable dans la période au cours de laquelle les écarts temporaires devraient se résorber ou être réglés.

Les actifs d'impôts sur le résultat différés sont comptabilisés uniquement dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable futur sera disponible et contre lequel les écarts temporaires pourront être utilisés.

Les actifs et les passifs d'impôts sur le résultat différés sont présentés comme non courants et sont compensés lorsqu'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et les passifs exigibles et lorsque les actifs et les passifs d'impôts différés sont liés à des impôts sur le résultat qui sont perçus par la même autorité fiscale sur la même entité imposable ou sur des entités imposables différentes lorsqu'il y a une intention de régler les soldes sur une base nette.

(j) Capital-actions et bons de souscription

Les actions ordinaires sont classées en capitaux propres. Les coûts marginaux directement attribuables à l'émission d'actions et de bons de souscription sont comptabilisés dans les capitaux propres, en diminution du produit de l'émission, dans la période où la transaction a eu lieu.

Lorsque des bons de souscription sont émis donnant le droit d'acquérir un nombre fixe d'actions, les bons sont classés dans les capitaux propres. Le produit des placements d'unités est réparti entre les actions et les bons de souscription émis. Une valeur est attribuée aux bons de souscription qui font partie des unités en fonction de la valeur résiduelle des unités après déduction de la juste valeur des actions ordinaires.

Lorsque des bons de souscription sont émis donnant le droit d'acquérir un nombre variable d'actions (note 12), ces instruments financiers sont classés comme des passifs dérivés et évalués à la juste valeur, avec les variations de la juste valeur comptabilisées à l'état consolidé de la perte et de la perte globale à chaque date de bilan.

(k) Actions accréditives

La Société finance certaines de ses dépenses d'exploration et d'évaluation par le biais d'émissions d'actions accréditives. Les déductions pour dépenses relatives aux ressources aux fins de l'impôt sur le résultat sont renoncées en faveur des investisseurs conformément aux lois fiscales en vigueur. La différence (la « prime ») entre le montant comptabilisé en actions ordinaires et le montant que les investisseurs paient pour les actions est comptabilisée en tant que gain différé, à la rubrique *Prime différée sur les actions accréditives*, lequel est renversé à l'état de la perte et de la perte globale, à la rubrique *Autres produits – prime liée aux actions accréditives*, lorsque les dépenses admissibles ont été engagées.

Conformément aux conventions de souscription connexes, la Société s'est engagée à dépenser le produit de l'émission d'actions accréditives pour engager des dépenses d'exploration sur ses propriétés de ressources au Canada.

Ressources Falco Itée

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2025 et 2024

(en dollars canadiens)

3. Résumé des méthodes comptables significatives (suite)

(l) Paiements fondés sur des actions

La Société offre un régime d'options d'achat d'actions (le « régime d'options ») à l'intention de ses administrateurs, dirigeants, employés et consultants. Chaque tranche d'une attribution est considérée comme une attribution séparée ayant sa propre période d'acquisition des droits et sa propre juste valeur à la date d'attribution. La juste valeur de chacune des tranches est évaluée à la date d'attribution au moyen du modèle d'évaluation du prix des options de Black-Scholes. La charge de rémunération est comptabilisée sur la période d'acquisition des droits de la tranche selon le nombre d'options attribuées devant être acquises, et vient augmenter le surplus d'apport. Le nombre d'options attribuées devant être acquises est révisé au moins une fois par an, et toute incidence est comptabilisée immédiatement.

Dans les situations où les instruments de capitaux propres sont émis à des personnes autres que des employés et qu'une partie ou que la totalité des biens ou des services reçus par l'entité à titre de contrepartie ne peut être spécifiquement identifiée, ils sont évalués à la juste valeur du paiement fondé sur des actions. Autrement, les paiements fondés sur des actions sont évalués à la juste valeur des biens ou des services reçus.

Toute contrepartie versée lors de l'exercice d'options d'achat d'actions est créditée au capital-actions. Le surplus d'apport résultant de la rémunération fondée sur des actions est transféré au capital-actions lorsque les options sont exercées. Pour les régimes de rémunération fondée sur des actions réglés en trésorerie, les justes valeurs sont déterminées à chaque date de présentation de l'information et les variations périodiques sont comptabilisées dans les charges de rémunération, avec une variation correspondante des passifs.

(m) Produits tirés de contrats conclus avec des clients

Des produits différés résultent des avances reçues par la Société en contrepartie d'engagements futurs, tel que spécifié dans son entente de flux (le « passif sur contrat »).

La comptabilisation d'un arrangement de flux dépend des faits et termes de chaque entente. La Société a identifié des composantes financement importantes se rapportant à son entente de flux, résultant de l'écart entre le moment où l'avance est reçue et le moment où les biens promis sont livrés. La charge d'intérêt sur le passif sur contrat (note 9) est comptabilisée dans les charges financières. Le taux d'intérêt est déterminé en fonction du taux implicite dans l'entente de flux à la date d'entrée en vigueur. La contrepartie initiale reçue en vertu des arrangements de flux est considérée variable, en fonction des changements dans le nombre total d'onces d'argent qui seront livrées dans l'avenir. Les changements de la contrepartie variable seront reflétés à l'état consolidé de la perte et de la perte globale.

À chaque date de présentation de l'information financière, la Société cumulera les intérêts sur la composante financement du passif sur contrat. Cet intérêt cumulé augmentera le solde du passif sur contrat et un montant compensatoire est chargé aux coûts d'emprunt dans les immobilisations corporelles (note 7). Cet intérêt cumulé n'est pas une obligation contractuelle, mais est destiné à répartir le coût de l'entente de flux argentifère sur la période où elle est en vigueur. Cet intérêt cumulé est un élément hors caisse et n'est donc pas présenté à l'état consolidé résumé des flux de trésorerie. Dès le début de la production, le passif sur contrat incluant l'intérêt cumulé sera comptabilisé dans les produits sur la durée de vie de la mine.

Les coûts marginaux directement attribuables à l'obtention d'un contrat avec un client sont capitalisés dans les autres actifs non courants. Dès le début de la production, les autres actifs non courants seront passés en charges sur la durée de vie de la mine. Ces coûts sont sujets à la dépréciation lorsque le montant résiduel de contrepartie à recevoir dépasse les coûts qui se rapportent directement à la fourniture des biens qui n'ont pas été comptabilisés en charges.

(n) Résultat (perte) par action

Le résultat (perte) par action (« RPA ») est calculé en fonction du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation pour chaque période. Le RPA de base est obtenu en divisant le profit ou la perte attribuable aux porteurs d'actions de Falco pour la période par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de cette période.

Le RPA dilué est calculé en prenant en compte la conversion, l'exercice ou l'émission éventuelle de titres seulement lorsque la conversion, l'exercice ou l'émission ont un effet dilutif sur le résultat par action. Le calcul tient aussi compte des actions émises et détenues en fidéicomis. La méthode du rachat d'actions est utilisée pour déterminer l'effet dilutif des bons de souscription et les options d'achat d'actions. Lorsque la Société déclare une perte, la perte nette diluée par action ordinaire est égale à la perte nette de base par action ordinaire en raison de l'effet antidilutif des bons de souscription et des options d'actions.

Ressources Falco Itée

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2025 et 2024

(en dollars canadiens)

4. Nouvelle norme comptable et normes comptables modifiées

À la date de l'autorisation des présents états financiers, la Société n'avait pas encore adopté certaines normes, interprétations des normes existantes et modifications qui ont été publiées, mais dont la date d'entrée en vigueur est postérieure au 30 juin 2025. Outre l'IFRS 18 détaillée ci-dessous, ces mises à jour ne devraient pas avoir d'impact significatif sur les états financiers de la Société et ne sont donc pas abordées dans les présentes.

IFRS 18, Présentation et renseignements à fournir dans les états financiers

Le 9 avril 2024, l'IASB a publié l'IFRS 18 pour améliorer la communication des performances financières. La nouvelle norme remplace IAS 1 Présentation des états financiers. Elle reprend de nombreuses exigences de la norme IAS 1 sans les modifier. L'IFRS 18 s'applique aux périodes ouvertes à compter du 1er janvier 2027, une application anticipée est autorisée. La nouvelle norme comptable introduit des changements importants dans la structure des états des résultats, notamment la présentation de deux nouveaux sous-totaux définis dans l'état du résultat net : (1) Bénéfice d'exploitation ; et (2) Bénéfice avant financement et impôts sur le revenu, divulgation requise dans les notes aux états financiers des mesures de rendement définies par la direction et introduction de nouveaux principes d'agrégation et de désagrégation des informations. L'impact de l'adoption de cette norme n'a pas encore été déterminé par la Société.

5. Estimations et jugements comptables critiques

La préparation des états financiers conformément aux IFRS exige de la Société qu'elle procède à des estimations et qu'elle formule des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés à titre d'actif et de passif, sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants présentés à titre de produits et de charges au cours de la période de présentation de l'information. La Société procède aussi à des estimations et émet des hypothèses pour l'avenir. La détermination d'estimations nécessite l'exercice du jugement basé sur diverses hypothèses ainsi que d'autres facteurs tels que l'expérience historique et les conditions économiques actuelles et prévues. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Les estimations et les hypothèses sont continuellement évaluées et sont fondées sur l'expérience historique ainsi que d'autres facteurs, y compris des attentes à propos d'événements futurs, qui sont jugés raisonnables dans les circonstances. Les principaux secteurs où la direction doit recourir à des estimations et des hypothèses qui posent un risque significatif d'engendrer des ajustements importants à la valeur comptable des actifs et des passifs au cours du prochain exercice financier se rapportent à l'hypothèse de continuité d'exploitation, à la dépréciation des actifs non financiers, aux impôts sur le résultat et à la comptabilisation des arrangements de flux.

(i) Continuité d'exploitation

L'évaluation de la capacité de la Société à mettre en œuvre sa stratégie en finançant ses futurs besoins en fonds de roulement implique du jugement. Les estimations et les hypothèses sont continuellement évaluées et sont fondées sur l'expérience historique ainsi que d'autres facteurs, y compris des attentes à propos d'événements futurs, qui sont jugés raisonnables dans les circonstances (note 1).

Ressources Falco Itée

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2025 et 2024

(en dollars canadiens)

5. Estimations et jugements comptables critiques (*suite*)

(ii) *Comptabilisation des arrangements de flux*

La Société a conclu l'entente de flux argentifère et a reçu 25 000 000 \$ le 27 février 2019; ce montant a été utilisé pour le développement du projet Horne 5 de Falco (voir également la note 10). Le traitement du dépôt en tant que passif sur contrat est un jugement important et est basé sur la livraison prévue de la future production de la Société.

La direction a exercé son jugement dans l'application de la norme IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*, à ce contrat. Pour déterminer le prix de transaction de l'entente de flux argentifère, la Société a procédé à des estimations quant au moment et à la valeur des futures livraisons afin de déterminer le taux d'intérêt initial de 13 % implicite dans l'entente.

Le 31 janvier 2020, le 27 novembre 2020, le 31 janvier 2022 et le 23 février 2024, la Société et Redevances OR ont convenu de modifier l'entente de flux argentifère, de telle sorte que Redevances OR a convenu de reporter d'un an chacune des échéances établies pour l'atteinte de certains objectifs par Falco comme conditions préalables aux paiements par tranches versés par Redevances OR et de certaines autres échéances. Le 31 janvier 2025, Falco et Redevances OR ont convenu un avenant à l'accord sur le flux argentifère. Cet avenant reporte certaines échéances accordées à Falco pour atteindre les jalons fixés comme conditions préalables au financement par OR Royalties des versements restants du dépôt de flux, ainsi que certaines autres échéances.

À la suite de ces modifications contractuelles et compte tenu du moment où les futurs flux de trésorerie sont prévus, la Société a révisé le taux d'intérêt implicite de l'entente de flux argentifère. Au 30 juin 2025, le taux d'intérêt implicite de l'entente de flux argentifère était de 8,6 % (9,0 % au 30 juin 2024).

Ces estimations sont sujettes à des variations et peuvent avoir une incidence sur le moment et le montant des revenus comptabilisés.

(iii) *Dépréciation des actifs non financiers*

Les groupes d'actifs sont passés en revue pour des indications de dépréciation à chaque date de bilan ou lorsqu'un événement déclencheur est identifié.

Pour les immobilisations corporelles, les facteurs qui peuvent déclencher un test de dépréciation comprennent, sans s'y limiter, des preuves que la valeur d'un actif a baissé au cours de la période, des changements significatifs ayant eu un effet défavorable sur la Société, incluant des changements au niveau du contexte réglementaire, des prix des métaux et des taux de change, ont eu lieu au cours de la période, des preuves de la désuétude d'un actif ou de dommages matériels ont été constatées, et la valeur comptable des actifs nets de la Société dépasse sa capitalisation boursière. Pour évaluer la dépréciation des immobilisations corporelles, la direction estime la valeur recouvrable de chaque UGT en se basant sur les futurs flux de trésorerie actualisés.

L'évaluation de la dépréciation d'actifs financiers nécessite de porter des jugements afin de déterminer s'il existe des indices qu'un test de dépréciation formel serait nécessaire à l'égard des actifs non financiers. Tout changement dans les jugements utilisés pour déterminer la juste valeur des actifs non financiers pourrait avoir une incidence sur l'analyse de la dépréciation.

Le projet Horne 5 de Falco est le seul actif non financier de la Société et il a été déterminé comme étant l'UGT de la Société au 30 juin 2025 et au 30 juin 2024. Au 30 juin 2025 et 30 juin 2024, la direction a déterminé qu'il n'y avait aucune indication que des actifs non financiers pourraient ne pas être recouvrables. Les immobilisations corporelles correspondent aux coûts capitalisés à l'égard du projet Horne 5 de Falco.

Ressources Falco Itée

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2025 et 2024

(en dollars canadiens)

6. Trésorerie et équivalents de trésorerie

	30 juin 2025	30 juin 2024
	\$	\$
Trésorerie	770 822	2 633 817
Équivalents de trésorerie	750 000	1 050 000
	1 520 822	3 683 817

Les équivalents de trésorerie au 30 juin 2025 se composent de dépôts à terme rachetables portant intérêt à un taux moyen pondéré de 3,2 % avec diverses échéances jusqu'en juillet 2025.

7. Immobilisations corporelles

	Équipement minier	Terrains et bâtiments	Construction en cours	Équipement de bureau et autres	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Coût					
Solde au 30 juin 2023	18 317 509	22 966 649	92 085 846	533 174	133 903 178
Ajouts	-	80 903	2 959 872	6 818	3 047 593
Coûts d'emprunt capitalisés	-	-	9 091 669	-	9 091 669
Solde au 30 juin 2024	18 317 509	23 047 552	104 137 387	539 992	146 042 440
Ajouts	-	-	3 301 208	-	3 301 208
Coûts d'emprunt capitalisés	-	-	10 088 036	-	10 088 036
Solde au 30 juin 2025	18 317 509	23 047 552	117 526 631	539 992	159 431 684
Amortissement cumulé					
Solde au 30 juin 2023	-	-	-	434 133	434 133
Amortissement	-	-	-	30 546	30 546
Solde au 30 juin 2024	-	-	-	464 679	464 679
Amortissement	-	-	-	29 486	29 486
Solde au 30 juin 2025	-	-	-	494 165	494 165
Valeur comptable					
Au 30 juin 2024	18 317 509	23 047 552	104 137 387	75 313	145 577 761
Au 30 juin 2025	18 317 509	23 047 552	117 526 381	45 827	158 937 519

8. Dépenses d'exploration et d'évaluation

La Société détient un vaste portefeuille de propriétés dans la ceinture de roches vertes de l'Abitibi. Falco détient des claims miniers et des droits contractuels dans ou en lien avec des concessions minières dans le camp minier de Rouyn-Noranda situé au Québec (Canada). Durant les exercices terminés les 30 juin 2025 et 2024, la Société a engagé des dépenses d'exploration et d'évaluation totalisant 315 185 \$ et 512 529 \$, respectivement.

Ressources Falco Itée

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2025 et 2024

(en dollars canadiens)

9. Passif sur contrat

Le 27 février 2019, la Société et Redevances OR (les « parties ») ont conclu l'entente de flux argentifère, modifié les 31 janvier 2020, 27 novembre 2020, 31 janvier 2022, 23 février 2023 et 31 janvier 2025, en vertu de laquelle Redevances OR s'est engagé à fournir à la Société des paiements par tranches totalisant jusqu'à 180 000 000 \$, en vue de financer le développement du projet Horne 5 de Falco.

Au 30 juin 2025, la Société avait reçu des versements échelonnés totalisant 35 000 000 \$. Les versements restants sont payables comme suit :

- 45 000 000 \$ lorsque la Société aura reçu toutes les approbations importantes nécessaires de la tierce partie, les autorisations, les droits de passage et les droits de surface, ainsi que la réception de tous les permis importants requis pour la construction d'une mine sur le projet, une décision positive quant à la construction de ce projet et l'exercice d'un minimum de 100 000 000 \$ (ajusté en fonction de l'inflation au 27 février 2019) en capitaux propres, dans le cadre d'une entente de coentreprise ou de tout autre financement ne générant pas de dette pour la construction de la mine (le « deuxième versement »);
- 60 000 000 \$ lorsque la totalité du financement des dépenses en capital projetées pour le projet Horne 5 de Falco sera démontrée (le « troisième versement »); et
- 40 000 000 \$ à la seule discrétion de Redevances OR d'augmenter le pourcentage du flux, payable au même moment que le quatrième dépôt (le « quatrième versement »).

Selon les termes de l'entente de flux argentifère, Redevances OR fera l'acquisition de 90 % de l'argent payable du projet Horne 5 de Falco, augmentant à 100 % de l'argent payable du projet dans le cas où le quatrième versement optionnel est effectué. En contrepartie de l'argent livré en vertu de cette entente, Redevances OR effectuera des paiements en continu à la Société équivalant à 20 % du cours de l'argent le jour de la livraison, ne dépassant pas 6,00 \$ US par once d'argent. L'argent produit du projet Horne 5 de Falco et des propriétés situées dans le secteur d'intérêt de 5 km sera assujéti à l'entente de flux argentifère. En vertu de l'entente de flux argentifère, la Société a accepté de payer des frais d'engagement de capital de 2 000 000 \$, payables lorsque Redevances OR fournira le troisième versement en vertu de l'entente de flux argentifère. Les obligations de Falco envers Redevances OR relativement à l'entente de flux argentifère sont garanties par un acte d'hypothèque pour un montant maximal de 600 000 000 \$; cet acte de premier rang a été subordonné en faveur du titre octroyé à Glencore Canada Corporation (« Glencore Canada ») dans le cadre de la débenture convertible (voir note 11).

L'amendement du 31 janvier 2025 reporte certains délais accordés à Falco pour atteindre les jalons fixés comme conditions préalables au financement par OR Royalties des versements restants et de certains autres délais. Cette modification comprend des changements supplémentaires afin de tenir compte de la signature de la convention de licence d'exploitation et d'indemnisation (operating license and indemnity agreement ou « OLIA ») avec Glencore Canada en janvier 2024, y compris le fait que le financement des deuxième et troisième versements au titre des dépôts relatifs aux flux sera conditionnel à la démonstration par Falco que les garanties financières en faveur de Glencore aux termes de l'OLIA peuvent être remplies. La modification augmente également le financement par capitaux propres minimal requis comme condition préalable au financement des deuxième et troisième versements, afin de tenir compte de l'inflation depuis la signature initiale de l'entente de flux argentifère, de même qu'une disposition révisée du calcul de l'intérêt payable à Osisko, une fois la production commencée ou dans le cas d'un report du début de la production.

La répartition du passif sur contrat est comme suit :

	\$
Solde au 30 juin 2023	54 714 134
Intérêts sur la composante financement du passif sur contrat	5 961 523
Solde au 30 juin 2024	60 675 657
Intérêts sur la composante financement du passif sur contrat	5 581 144
Solde au 30 juin 2025	66 256 801

Aux 30 juin 2025 et 2024, la Société avait engagé, sur une base cumulative, 1 728 528 \$ en frais de transaction en lien avec le passif sur contrat, lesquels sont comptabilisés dans les autres actifs non courants au bilan consolidé.

Ressources Falco Itée

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2025 et 2024

(en dollars canadiens)

9. Passif sur contrat (suite)

En vertu de l'IFRS 15, l'entente de flux argentifère est considérée comme ayant une composante financement significative. En tant que tel, l'intérêt est cumulé et ajouté au passif sur contrat. Le passif sur contrat commencera à être graduellement comptabilisé comme faisant partie des produits sur la durée de vie de la mine une fois que les livraisons dans le cadre de l'entente de flux argentifère commenceront. La Société enregistre ainsi un intérêt hors caisse théorique, qui peut être capitalisé dans les immobilisations corporelles en tant que coûts d'emprunt, à chaque date des états financiers en se basant sur le taux d'intérêt implicite déterminé à la conclusion et/ou à la modification de l'entente de flux argentifère. Cet intérêt cumulé n'est pas une obligation contractuelle, mais est destiné à répartir le coût de l'entente de flux argentifère sur la période où elle est en vigueur. Cet intérêt cumulé est un élément hors caisse et n'est donc pas présenté à l'état consolidé résumé des flux de trésorerie.

10. Prêt convertible

Le 22 février 2019, Falco a clôturé une entente de prêt garanti de premier rang avec Redevances OR (le « prêt garanti ») de 10 000 000 \$ (le « montant de capital »). Le 22 novembre 2019, le 20 novembre 2020, et le 24 janvier 2023, le prêt garanti a été modifié.

Dans le cadre de l'amendement du 24 janvier 2023, Falco a convenu avec OR Royalties de prolonger la date d'échéance du prêt convertible du 31 décembre 2022 au 31 décembre 2024. En contrepartie du report de la date d'échéance du prêt convertible, ce prêt a aussi été modifié (collectivement avec le report de la date d'échéance du prêt convertible, les « modifications du prêt convertible ») (i) afin que l'intérêt cumulé sur le prêt convertible existant soit capitalisé, de telle sorte que le montant de capital du prêt convertible modifié était de 20 484 195 \$, (ii) afin d'augmenter le taux d'intérêt du prêt convertible de 7 % par année à 8 % par année, et (iii) afin de réduire le prix de conversion du prêt convertible de 0,55 \$ à 0,50 \$ par action ordinaire. De plus, les 10 664 324 bons de souscription détenus antérieurement par Redevances OR ont été remplacés par 10 664 324 bons de souscription (les « bons de souscription de remplacement »), pouvant être exercés au prix d'exercice de 0,65 \$ et expirant le 31 décembre 2024, simultanément au prêt convertible dans sa version modifiée.

Le 11 décembre 2024 la Société a finalisé une entente avec Redevance OR en vue de reporter la date d'échéance du prêt convertible du 31 décembre 2024 au 31 décembre 2025. En contrepartie du report de la date d'échéance du prêt d'Osisko, celui-ci sera également modifié avec prise d'effet le 31 décembre 2024 afin (i) que les intérêts courus sur le prêt d'Osisko existant soient capitalisés de telle sorte que le capital du prêt d'Osisko modifié s'élève à environ 23 881 821 \$, (ii) que le prix de conversion soit réduit de 0,50 \$ à 0,45 \$ par action ordinaire, et (iii) que le taux d'intérêt soit augmenté de 8 % à 9 % (collectivement, les « modifications du prêt d'Osisko »). Les 10 664 324 bons de souscription de la Société actuellement détenus par Osisko (les « bons de souscription existants d'Osisko »), pouvant chacun être exercé contre une action ordinaire de Falco (les « actions ordinaires ») au prix d'exercice de 0,65 \$ par action ordinaire, demeureront en circulation conformément à leurs modalités jusqu'à leur expiration le 31 décembre 2024. En contrepartie du report de la date d'échéance du prêt convertible, la Société émettra à Osisko, le 31 décembre 2024, 17 690 237 bons de souscription (les « nouveaux bons de souscription d'Osisko »), pouvant chacun être exercé en tout temps à compter du 1er janvier 2025 contre une action ordinaire au prix d'exercice de 0,58 \$ par action ordinaire et expirant le 31 décembre 2025.

Les obligations de Falco envers Redevances OR en vertu du prêt convertible sont garanties par un acte d'hypothèque d'un montant maximal de 25 000 000 \$ sur tous les actifs de Falco autres que le projet Horne 5 de Falco, subordonné à la garantie accordée à Glencore Canada dans le cadre de la débenture convertible (voir la note 11).

Les transactions affectant le prêt convertible sont les suivantes :

	\$
Solde au 30 juin 2023	21 074 432
Intérêts	1 830 709
Solde au 30 juin 2024	22 905 141
Intérêts	2 434 057
Frais de transactions	(69 921)
Juste valeur - nouveaux bons de souscription de Redevances OR	(749 668)
Solde au 30 juin 2025	24 519 609

Le montant de capital du prêt convertible est directement attribuable à l'acquisition ou à la construction d'un actif admissible, de telle sorte que ces coûts d'emprunt sont capitalisés dans les immobilisations corporelles.

Ressources Falco ltée

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2025 et 2024

(en dollars canadiens)

11. Débenture convertible

Le 27 octobre 2020, la Société a conclu une entente avec Glencore Canada pour une débenture convertible garantie de premier rang de 10 000 000 \$ (la « débenture convertible »). Le 13 octobre 2021, le 27 avril 2022 et le 24 janvier 2023, la débenture convertible a été modifiée.

Dans le cadre de l'amendement du 24 janvier 2023, Falco a convenu avec Glencore Canada de prolonger la date d'échéance de la débenture convertible du 27 avril 2023 au 31 décembre 2024. En contrepartie du report de la date d'échéance de la débenture convertible, ce prêt a été modifié : (i) afin que l'intérêt cumulé sur la débenture convertible existante soit capitalisé de telle sorte que le montant de capital de la débenture convertible modifiée totalise 11 770 710 \$, (ii) afin d'augmenter le taux d'intérêt de la débenture convertible de 8 % par année à 9 % par année, et (iii) afin de réduire le prix de conversion de la débenture convertible de 0,40 \$ à 0,36 \$ par action ordinaire. De plus, les 15 061 158 bons de souscription détenus par Glencore Canada, chacun pouvant être exercé pour une action ordinaire au prix d'exercice de 0,41 \$ et expirant le 27 avril 2023, ont été modifiés de façon à pouvoir être exercés au prix d'exercice de 0,38 \$ et expirer le 31 décembre 2024 (les « bons de souscription prolongés »), simultanément à la débenture convertible dans sa version modifiée.

Le 7 octobre 2024 la Société a annoncé la conclusion d'une entente contraignante avec Glencore en vue de reporter la date d'échéance de la débenture convertible du 31 décembre 2024 au 31 décembre 2025. En contrepartie du report de la date d'échéance de la débenture de Glencore, celle-ci sera également modifiée avec prise d'effet le 31 décembre 2024 (la « débenture de Glencore modifiée ») afin (i) que les intérêts courus sur la débenture de Glencore existante jusqu'au 31 décembre 2024 soient capitalisés de telle sorte que le capital de la débenture de Glencore modifiée s'élève à environ 13 985 960 \$, (ii) que le prix de conversion soit augmenté de 0,36 \$ à 0,37 \$ par action ordinaire, et (iii) que le taux d'intérêt soit augmenté de 9 % à 10 % (collectivement, les « modifications de la débenture de Glencore »). Les 15 061 158 bons de souscription d'actions ordinaires actuellement détenus par Glencore (les « bons de souscription existants de Glencore ») demeureront en circulation conformément à leurs modalités jusqu'à leur expiration le 31 décembre 2024. En contrepartie du report de la date d'échéance de la débenture de Glencore, la Société émettra à Glencore, le 31 décembre 2024, 19 424 944 bons de souscription (les « nouveaux bons de souscription de Glencore »), pouvant chacun être exercé en tout temps à compter du 1^{er} janvier 2025, au prix d'exercice (i) de 0,38 \$ par action ordinaire dans le cas de 15 061 158 nouveaux bons de souscription de Glencore et (ii) de 0,42 \$ par action ordinaire pour les 4 363 786 nouveaux bons de souscription de Glencore restants, et expirant le 31 décembre 2025.

La débenture convertible est garantie par une hypothèque de premier rang sur tous les actifs détenus par Falco. Glencore Canada libérera la garantie lors du règlement de la débenture convertible et du remboursement des intérêts. Tant que Glencore Canada détiendra (ou sera réputé détenir) une participation en capitaux propres d'au moins 5 % dans la Société, cette dernière aura le droit de maintenir son intérêt au prorata dans Falco en participant aux financements par capitaux propres et autres instruments dilutifs.

Les transactions affectant la débenture convertible sont les suivantes :

	\$
Solde au 30 juin 2023	11 982 788
Intérêts	1 299 437
Solde au 30 juin 2024	13 282 225
Intérêts	2 072 836
Frais de transactions	(34 961)
Juste valeur - nouveaux bons de souscription de Glencore	(1 435 152)
Solde au 30 juin 2025	13 884 948

Le montant de capital de la débenture convertible est directement attribuable à l'acquisition ou à la construction d'un actif admissible, de telle sorte que ces coûts d'emprunt sont capitalisés dans les immobilisations corporelles.

Ressources Falco Itée

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2025 et 2024

(en dollars canadiens)

12. Passifs dérivés liés aux bons de souscription

Conformément aux IFRS, un contrat visant l'émission d'un nombre variable d'actions ne correspond pas à la définition de capitaux propres et doit donc être classé comme un passif dérivé et évalué à la juste valeur, avec les variations de la juste valeur comptabilisées à l'état consolidé de la perte et de la perte globale à chaque date de bilan. Les passifs dérivés liés aux bons de souscription seront ultimement convertis en actions ordinaires lorsque les bons de souscription seront exercés, ou seront éteints à l'échéance des bons de souscription en circulation, et ne résulteront pas en déboursés de trésorerie pour la Société. Immédiatement avant l'exercice, les bons de souscription sont réévalués à leur juste valeur estimative. Au moment de l'exercice, la valeur intrinsèque est transférée au capital-actions (la valeur intrinsèque étant le cours de l'action à la date de l'exercice du bon de souscription, moins le prix d'exercice du bon de souscription). Toute juste valeur résiduelle est comptabilisée à l'état consolidé de la perte et de la perte globale en tant de variation de la juste valeur estimative des passifs dérivés liés aux bons de souscription.

Le tableau suivant présente les variations des passifs dérivés liés aux bons de souscription de la Société :

	Bons de souscription liés à la dette convertible		Bons de souscription liés au prêt convertible		Total	
	Nombre	\$	Nombre	\$	Nombre	\$
Solde au 30 juin 2023	15 061 158	338 188	10 664 324	96 577	25 725 482	434 765
Réévaluation des passifs dérivés liés aux bons de souscription	-	78 050	-	(11 260)	-	66 790
Solde au 30 juin 2024	15 061 158	416 238	10 664 324	85 317	25 725 482	501 555
Réévaluation des passifs dérivés liés aux bons de souscription	-	(1 424 533)	-	(721 157)	-	(2 145 690)
Expirations des bons de souscriptions (notes 10 et 11)	(15 061 158)	-	(10 664 324)	-	(25 725 482)	-
Nouveaux bons de souscriptions (notes 10 et 11)	19 424 944	1 435 152	17 690 237	749 668	37 115 181	2 184 820
Solde au 30 juin 2025	19 424 944	426 857	17 690 237	113 828	37 115 181	540 685

La réévaluation des passifs dérivés liés aux bons de souscription est comptabilisée à l'état de la perte et de la perte globale.

Les passifs dérivés liés aux bons de souscription ont été comptabilisés à leur juste valeur déterminée selon le modèle d'évaluation du prix des options de Black-Scholes en fonction des hypothèses moyennes pondérées suivantes à chaque date de présentation de l'information financière et à la date d'émission :

	30 juin 2025	31 décembre 2024	30 juin 2024
Taux d'intérêt sans risque	2,66 %	3,00 %	4,06 %
Durée de vie prévue des bons de souscription	0,5 an	1,0 an	0,5 an
Volatilité annualisée	80 %	85 %	100 %
Taux de dividende	-	-	-
Juste valeur par bon de souscription	0,015 \$	0,059 \$	0,019 \$

Ces passifs dérivés liés aux bons de souscription sont des évaluations récurrentes de la juste valeur de niveau 3. Le principal élément de niveau 3 utilisé par la direction pour estimer la juste valeur est la volatilité prévue.

14. Prime différée sur les actions accréditives

	30 juin 2025	30 juin 2024
	\$	\$
Solde au début de l'exercice	182 694	-
Prime différée sur les actions accréditives émises, nette des frais d'émission d'actions	-	182 694
Comptabilisation de la prime différée sur les actions accréditives	(24 823)	-
Solde à la fin de l'exercice	157 871	182 694

Ressources Falco Itée

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2025 et 2024

(en dollars canadiens)

14. Capital-actions

Autorisé :	Nombre illimité d'actions ordinaires sans valeur nominale
Émises et payées en entier :	304 138 434 actions ordinaires

Transactions au cours de l'exercice clos le 30 juin 2025

Le 20 décembre 2024, la Société a clôturé un placement privé avec courtier (le « Placement de décembre »). Dans le cadre du Placement de décembre, Falco a émis 24 000 000 d'unités de la Société (les « Unités ») au prix de 0,25 \$ l'unité, pour un produit brut de 6 000 000 \$. Chaque Unité était composée d'une action ordinaire et d'un bon de souscription d'action ordinaire (chacun, un « Bon de souscription »). Chaque bon de souscription permet d'acquérir une action ordinaire au prix de 0,35 \$ à tout moment au plus tard à cette date, soit 60 mois après la date de clôture du Placement de décembre.

Dans le cadre de la clôture du Placement de décembre, la Société a engagé des frais d'émission d'actions de 775 999 \$, dont 623 999 \$ en espèces et l'émission de 1 152 000 Bons de souscription (chacun, un « Bon de courtage »). Chaque bon de courtage permet à son porteur d'acquérir une action ordinaire au prix d'exercice de 0,25 \$ par bon de courtage à tout moment pendant une période de 24 mois après la date de clôture du placement de décembre. Une partie liée a souscrit 1 790 000 unités dans le cadre du Placement de décembre.

La juste valeur des bons de courtage a été déterminée à l'aide du modèle d'établissement du prix des options de Black-Scholes en utilisant les hypothèses pondérées suivantes :

Prix d'exercice des bons de courtage	0,25 \$
Prix de l'action à la date d'attribution	0,27 \$
Taux d'intérêt sans risque	4,06 %
Durée de vie prévue des bons de courtage	2 ans
Volatilité annualisée prévue	85 %
Taux de dividende	-
Juste valeur par bon de courtage	0,13 \$

Transactions au cours de l'exercice clos le 30 juin 2024

Le 27 juin 2024, la Société a clôturé un placement privé, émettant 4 058 269 unités (les « unités ») au prix de 0,23 \$ par unité et 4 464 286 actions accréditatives de la Société (chacune, une « action accréditive », et collectivement avec les unités, les « valeurs mobilières offertes ») au prix de 0,28 \$ par action accréditive, pour un produit brut totalisant 2 183 402 \$.

Chaque unité se compose d'une action ordinaire et d'un demi-bon de souscription. Chaque bon de souscription peut être exercé pour acquérir une action ordinaire au prix de 0,35 \$ à tout moment au plus tard le 26 juin 2026. Chaque action accréditive est composée d'une action ordinaire émise à titre d'« action accréditive » au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu (Canada)*.

Les frais d'émission d'actions ont totalisé 396 355 \$, incluant 345 650 \$ en espèces et l'émission de 446 859 bons de souscription de courtage. Un montant de 182 694 \$ (net des frais d'émission d'actions de 40 520 \$) a été alloué à la prime différée sur les actions accréditatives. Chaque bon de souscription de courtage confère au porteur le droit d'acheter une action ordinaire au prix d'exercice de 0,23 \$ par bon de souscription de courtage en tout temps au cours de la période de 24 mois suivant la date d'émission.

La juste valeur des bons de souscription de courtage a été déterminée à l'aide du modèle d'établissement du prix des options de Black-Scholes en utilisant les hypothèses pondérées suivantes :

Prix d'exercice des bons de souscription de courtage	0,23 \$
Prix de l'action à la date d'attribution	0,225 \$
Taux d'intérêt sans risque	4,06 %
Durée de vie prévue des bons de souscription de courtage	2 ans
Volatilité annualisée prévue	93 %
Taux de dividende	-
Juste valeur par bon de souscription de courtage	0,11 \$

Toutes les actions ordinaires, les bons de souscription et les bons de souscription de courtage émis dans le cadre du financement sont assujettis à une période de détention de quatre mois plus un jour à compter de la date d'émission des valeurs mobilières offertes en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables au Canada.

Ressources Falco Itée

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2025 et 2024

(en dollars canadiens)

15. Bons de souscription

Le tableau qui suit présente les variations des bons de souscription, y compris les bons de souscription de courtage, pour les exercices terminés les 30 juin 2025 et 2024 :

	Nombre de bons de souscription	Prix d'exercice moyen pondéré
		\$
Solde au 30 juin 2023	47 325 482	0,52
Émis	2 475 993	0,33
Solde au 30 juin 2024	49 801 475	0,51
Échus	(25 725 482)	0,49
Émis	62 267 181	0,43
Solde au 30 juin 2025	86 343 174	0,45
Bons de souscription avec option d'exercice sans décaissement	37 115 181	0,48

Le tableau suivant présente les bons de souscription en circulation au 30 juin 2025 :

Prix d'exercice (\$)	Nombre de bons de souscription	Date d'échéance	Moyenne pondérée de la période résiduelle d'exercice (années)
0,55	21 600 000	31 juillet 2025	0,09
0,38	15 061 158	31 décembre 2025	0,50
0,42	4 363 786	31 décembre 2025	0,50
0,58	17 690 237	31 décembre 2025	0,50
0,35	2 029 134	28 juin 2026	1,00
0,23	446 859	28 juin 2026	1,00
0,25	1 152 000	19 décembre 2026	1,47
0,35	24 000 000	19 décembre 2029	4,47
	86 343 174		

16. Rémunération fondée sur des actions

Unités d'actions avec restrictions, différées et liées au rendement

La Société dispose d'un régime d'intéressement à long terme (le « régime ILT ») pour les employés et les consultants de la Société. Le régime ILT prévoit l'émission de nouvelles actions ordinaires sous la forme d'unités d'actions avec restrictions (« UAR »), d'unités d'actions différées (« UAD »), et d'unités liées au rendement (« ULR »). Le nombre maximal d'actions réservées pour l'émission ne devrait pas dépasser 2 500 000 actions ordinaires. Il n'y avait aucune UAR, ni UAD, ni ULR en circulation aux 30 juin 2025 et 2024.

Options d'achat d'actions

Dans le cadre du régime d'options, le conseil peut, de temps à autre, à sa discrétion, attribuer à des administrateurs, dirigeants, employés et consultants de la Société, des options d'achat d'actions incessibles (« options »), pourvu que le nombre d'actions ordinaires réservées pour l'émission ne dépasse pas 10 % des actions ordinaires émises et en circulation, en incluant toutes les actions ordinaires réservées en vertu de tous les autres arrangements de rémunération fondée sur des actions mis en place. La durée maximale des options est de 10 ans et les conditions d'acquisition des droits sont à la discrétion du conseil.

Ressources Falco Itée

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2025 et 2024

(en dollars canadiens)

16. Rémunération fondée sur des actions (suite)

Le tableau qui suit résume l'information concernant les variations des options au cours des deux derniers exercices :

	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré
		\$
Solde au 30 juin 2023	13 998 333	0,37
Attribuées	3 440 000	0,36
Exercées	(38 000)	0,30
Abandonnées	(147 556)	0,37
Échues	(7 003 777)	0,33
Solde au 30 juin 2024	10 249 000	0,40
Abandonnées	(450 000)	0,37
Échues	(200 000)	0,39
Solde au 30 juin 2025	9 599 000	0,40
Options pouvant être exercées au 30 juin 2025	7 522 333	0,41

Durant l'exercice terminé le 30 juin 2024, des options ont été attribuées à des administrateurs, des dirigeants, des employés clés et des consultants. Les options ont un terme de cinq ans et les droits seront acquis sur une période de trois ans. Le prix d'exercice des options attribuées a été établi en fonction du cours de clôture de l'action la veille de la date d'attribution.

Les options attribuées ont été comptabilisées à leur juste valeur déterminée selon le modèle d'évaluation du prix des options de Black-Scholes en fonction des hypothèses moyennes pondérées suivantes :

	Pour l'exercice terminé le 30 juin 2024
Taux d'intérêt sans risque	3,58 %
Durée de vie prévue des options	5 ans
Volatilité annualisée	76 %
Taux de dividende	-
Juste valeur moyenne pondérée par option	0,23 \$

La volatilité annualisée prévue est basée sur les données historiques pour la Société. La juste valeur des options est amortie sur la période d'acquisition des droits en tenant compte des renoncations prévues. Les options attribuées peuvent être exercées au cours de clôture des actions ordinaires le jour précédant la date d'attribution.

Les options en circulation au 30 juin 2025 sont présentées ci-dessous :

Prix d'exercice (\$)	Nombre d'options en circulation	Nombre d'options pouvant être exercées	Moyenne pondérée de la durée de vie résiduelle (années)
0,33	150 000	100 000	2,00
0,36	3 040 000	1 013 333	3,75
0,40	2 400 000	2 400 000	1,66
0,42	630 000	630 000	0,67
0,43	442 000	442 000	0,67
0,45	2 937 000	2 937 000	0,39
	9 599 000	7 522 333	

Pour l'exercice terminé le 30 juin 2025, les charges de rémunération fondée sur des actions se sont élevées à 381 548 \$ (243 823 \$ pour l'exercice terminé le 30 juin 2024), dont un montant de 355 381 \$ a été imputé à l'état consolidé de la perte et de la perte globale (241 969 \$ pour l'exercice terminé le 30 juin 2024) et 26 167 \$ a été capitalisé dans les actifs en cours de construction (1 854 \$ pour l'exercice terminé le 30 juin 2024). Un crédit compensatoire est comptabilisé dans le surplus d'apport.

Ressources Falco Itée

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2025 et 2024

(en dollars canadiens)

17. Impôts sur le résultat

Le tableau suivant présente un rapprochement des impôts aux taux statutaires (26,5 %) et des impôts comptabilisés pour l'exercice terminé le 30 juin 2025 (26,5 % pour l'exercice terminé le 30 juin 2024) :

	2025	2024
	\$	\$
Perte avant les impôts sur le résultat	(1 772 662)	(3 341 039)
Recouvrement d'impôts sur le résultat prévu	(469 755)	(885 375)
Dépenses non déductibles, montant net	95 671	38 000
Variation de la juste valeur des passifs dérivés liés aux bons de souscription	(568 608)	(18 000)
Droits miniers provinciaux	622 409	69 371
Variation des écarts temporaires déductibles non comptabilisés	1 102 330	883 376
Autres, montant net	(159 639)	(18 000)
Charge d'impôts sur le résultat	622 408	69 372

Les principales composantes des actifs et des passifs d'impôts différés de la Société aux 30 juin 2025 et 2024 sont indiquées ci-dessous :

	2025	2024
	\$	\$
Passifs d'impôts différés		
Droits miniers provinciaux	(2 336 331)	(1 714 000)
Actifs d'exploration et d'évaluation	8 172 000	14 402 000
Immobilisations corporelles	(7 986 000)	(15 805 000)
Coûts d'émission d'actions et de titres de créance	(186 000)	(329 000)
Pertes autres qu'en capital	-	1 732 077
Passif d'impôts différés	(2 336 331)	(1 713 923)

Compte tenu des résultats positifs de l'évaluation économique préliminaire sur le projet Horne 5 de Falco déposée en juin 2016 et de la réalisation de l'étude de faisabilité, la Société a l'intention d'aller de l'avant avec le développement de ce projet. La Société entend réaliser la valeur comptable de ses actifs et régler la valeur comptable de ses passifs par le biais de l'utilisation de ses propriétés en développement et par conséquent, elle a comptabilisé un passif d'impôts différés relativement aux droits miniers provinciaux.

Les principaux éléments des écarts temporaires déductibles, des pertes fiscales inutilisées reportées et des crédits d'impôts inutilisés reportés qui n'ont pas été inclus au bilan au 30 juin 2025 sont présentés ci-dessous :

	\$	Fourchette de dates d'échéance
Crédit d'impôt à l'investissement	196 000	2034
Pertes autres qu'en capital	75 296 000	2034 à 2045
Avantage fiscal lié aux droits miniers provinciaux	2 894 000	Aucune échéance

18. Perte nette par action

En raison de la perte nette pour les exercices terminés les 30 juin 2025 et 2024, toutes les actions ordinaires potentiellement dilutives (notes 15 et 16) sont considérées comme étant antidilutives, de telle sorte que la perte nette diluée par action ordinaire est équivalente à la perte nette de base par action ordinaire pour ces périodes.

Ressources Falco Itée

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2025 et 2024

(en dollars canadiens)

19. Gestion du capital

La structure du capital de la Société au 30 juin 2025 se compose de capitaux propres attribuables aux détenteurs d'actions ordinaires sous la forme de capital émis et de réserves de capitaux propres.

La Société gère sa structure de capital et y apporte des ajustements en fonction des fonds disponibles afin de financer l'acquisition, l'exploration et l'évaluation de propriétés minières. Le conseil n'établit pas de critères quantitatifs sur le rendement du capital pour sa gestion, mais se fie plutôt à l'expertise de la direction pour assurer le développement futur de l'entreprise. La Société n'est pas soumise à des exigences en matière de capital imposées de l'extérieur.

Les propriétés dans lesquelles la Société détient présentement des intérêts sont à l'étape de la mise en valeur ou à l'étape de l'exploration et de l'évaluation, de telle sorte que la Société dépend de sources de financement externes pour la poursuite de ses activités. Pour être en mesure de réaliser les activités de mise en valeur, d'exploration et d'évaluation prévues et s'acquitter de ses frais administratifs, la Société utilisera son fonds de roulement existant et amassera de nouvelles sommes de financement au besoin. La Société continuera d'évaluer de nouvelles propriétés et cherchera à acquérir des intérêts dans d'autres propriétés si elle juge que ces dernières présentent suffisamment de potentiel géologique et économique et si elle dispose de ressources financières adéquates pour le faire.

La direction révisé son approche en matière de gestion du capital sur une base continue et est d'avis que cette approche est raisonnable, compte tenu de la taille de la Société. Il n'y a eu aucun changement significatif dans les objectifs, les politiques et les procédures de gestion du capital au cours des exercices terminés les 30 juin 2025 et 2024. Les variations du capital sont décrites à l'état consolidé des variations des capitaux propres.

20. Transactions entre parties liées et impliquant les principaux dirigeants

Principaux dirigeants

Les principaux dirigeants comprennent les administrateurs (membres ou non de la direction) et les membres de la haute direction de la Société. La rémunération versée ou payable aux principaux membres de la direction pour leurs services en tant qu'employés est présentée ci-dessous pour les exercices terminés les 30 juin 2025 et 2024 :

	2025	2024
	\$	\$
Salaires et autres avantages à court terme du personnel	1 476 270	1 386 520
Rémunération fondée sur des actions	352 146	233 046
	1 828 416	1 619 566

Les transactions et les soldes entre parties liées, qui ne sont pas divulgués ailleurs, sont résumés ci-dessous :

Durant l'exercice terminé le 30 juin 2025, un montant de 125 000 \$ a été facturé par Redevances OR pour des services professionnels et pour l'accès aux bureaux (143 000 \$ pour l'exercice terminé le 30 juin 2024), dont un montant de 30 000 \$ est inclus dans les comptes fournisseurs et frais courus au 30 juin 2025 (64 000 \$ au 30 juin 2024). Ces services ont été rendus à la Société dans le cours normal des activités et ont été évalués à la valeur d'échange, qui est le montant établi et accepté par les parties liées.

Au 30 juin 2025, la charge d'intérêt sur le prêt convertible s'élevait à 1 071 720 \$ (2 515 277 \$ au 30 juin 2024). Les intérêts cumulés sur le prêt convertible pour l'exercice terminé le 30 juin 2025 ont totalisé 2 434 057 \$ (1 790 043 \$ pour l'exercice terminé le 30 juin 2024) et a été capitalisé dans les immobilisations corporelles du bilan consolidé.

La Société a des engagements en vertu de certains contrats de gestion; les engagements minimums en vertu de ces contrats sont de 1 800 000 \$.

Ressources Falco Itée

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2025 et 2024

(en dollars canadiens)

21. Juste valeur des instruments financiers

Les passifs dérivés liés aux bons de souscription de la Société sont évalués à la juste valeur aux bilans consolidés en date du 30 juin 2025 (voir note 12).

Au 30 juin 2025 et au 30 juin 2024, les instruments financiers qui ne sont pas évalués à la juste valeur au bilan consolidé se composent de la trésorerie et les équivalents de trésorerie, de la trésorerie affectée, des comptes débiteurs, des comptes fournisseurs et frais courus, de la dette hôte du prêt convertible et de la débenture convertible. La juste valeur de la trésorerie et les équivalents de trésorerie, de la trésorerie affectée, des comptes débiteurs, et des comptes fournisseurs et frais courus se rapproche de leur valeur comptable respective en raison de leur nature à court terme. La juste valeur du prêt convertible et de la débenture convertible est de 24 275 000 \$ et 14 350 000 \$, respectivement (évaluation de niveau 3).

22. Renseignements supplémentaires sur les états consolidés des flux de trésorerie

	Exercice terminé le 30 juin 2025	Exercice terminé le 30 juin 2024
	\$	\$
Acquisitions d'immobilisations corporelles incluses dans les comptes fournisseurs et frais courus		
Début de l'exercice	851 658	353 484
Fin de l'exercice	618 782	851 658
Frais d'émission d'actions inclus dans les comptes fournisseurs et frais courus		
Début de l'exercice	129 000	-
Fin de l'exercice	-	129 000
Produit d'intérêt reçu	108 688	263 575

23. Risques financiers

Les activités de la Société font en sorte que la Société est exposée à différents risques financiers : les risques de marché (incluant le risque de change), le risque de crédit et le risque de liquidité. Le programme global de gestion du risque de la Société est axé sur le caractère imprévisible des marchés financiers et cherche à minimiser les possibilités d'effets négatifs sur le rendement de la Société.

La gestion du risque est effectuée conformément à des politiques approuvées par le conseil. Le conseil fournit des directives générales en matière de gestion du risque, ainsi que des politiques couvrant certains secteurs spécifiques comme le risque de change, le risque de crédit, l'utilisation d'instruments financiers dérivés et d'instruments financiers non dérivés, et le placement des surplus de liquidités.

(a) Risques de marché

Le risque de marché est le risque qu'une perte survienne en raison des variations des facteurs de marché comme les taux de change et les prix des matières premières.

(i) Risque de change

La Société est exposée au risque de change découlant de l'exposition à d'autres monnaies, principalement au dollar US.

La Société détient de la trésorerie et des comptes fournisseurs et frais courus libellés en dollars américains et peut donc subir des gains et des pertes de change. La Société n'utilise aucun dérivé pour atténuer son exposition au risque de change.

Aux 30 juin 2025 et 2024, les soldes nets en monnaies étrangères étaient négligeables, de telle sorte que l'impact d'une variation des taux de change serait également négligeable.

Ressources Falco Itée

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2025 et 2024

(en dollars canadiens)

23. Risques financiers (suite)

(b) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. Les instruments financiers qui exposent potentiellement la Société au risque de crédit sont la trésorerie, les équivalents de trésorerie, les placements à court terme, la trésorerie affectée et les autres comptes débiteurs. La Société réduit son risque de crédit en plaçant sa trésorerie et sa trésorerie affectée auprès de banques à charte canadiennes. Dans le cas des autres comptes débiteurs, la Société effectue une analyse de crédit. La valeur comptable des soldes bancaires et des autres comptes débiteurs représente l'exposition maximale au risque de crédit de la Société.

(c) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la Société éprouve des difficultés à honorer ses engagements liés à ses passifs financiers. La Société gère le risque de liquidité en surveillant continuellement les flux de trésorerie actuels et projetés, en prenant en compte les besoins liés à ses engagements financiers et ses propriétés minières et en faisant concorder les profils d'échéance des actifs financiers et des passifs financiers. Le conseil révisé et approuve toutes les transactions matérielles hors du cours normal des activités, y compris les offres de fusion, d'acquisition ou d'autres investissements ou désinvestissements majeurs. Au 30 juin 2025, la trésorerie et les équivalents de trésorerie se composaient de soldes bancaires et de placements à court terme très liquides (note 6). Comme décrit à la note 1, la position de liquidité de la Société au 30 juin 2025 ne sera pas suffisante pour répondre aux obligations, aux engagements et aux dépenses prévues de la Société jusqu'au 30 juin 2026.

Le tableau suivant présente les engagements contractuels de la Société au 30 juin 2025 :

	Moins d'un an	Entre un et trois ans	Plus de trois ans
	\$	\$	\$
Comptes fournisseurs et frais courus	1 328 584	-	-
Prêt convertible, incluant les intérêts jusqu'à l'échéance	23 900 000	-	-
Débeture convertible, incluant les intérêts jusqu'à l'échéance	14 000 000	-	-

24. Information sectorielle

Le principal décideur opérationnel organise et gère les activités de l'entreprise en un seul secteur d'exploitation, soit l'acquisition, l'exploration et le développement de propriétés minières au Canada. Tous les actifs et les dépenses de la Société sont attribuables à cet unique secteur d'exploitation. Les activités et actifs de la Société sont tous situés au Canada.

25. Engagements

Les engagements qui ne sont pas divulgués ailleurs sont résumés ci-dessous :

Entente d'acquisition

En vertu d'une entente d'acquisition datée du 28 mars 2011 assignée à la Société en septembre 2012 et compte tenu, entre autres, de transactions ultérieures entre Glencore Canada et BaseCore Metals LP (« Basecore »), BaseCore détenait une redevance du rendement net de fonderie (« NSR ») de 2 % sur le projet Horne 5 de Falco (la « redevance NSR »). Le 12 juillet 2022, BaseCore a assigné à Sandstorm Gold Ltd la totalité de ses droits, titres et intérêts dans la redevance NSR.

Certains des droits de Glencore Canada en vertu de l'entente d'acquisition sont garantis par un acte d'hypothèque en faveur de Glencore Canada pour un montant maximal de 100 millions de dollars. Les obligations de Falco envers Sandstorm en ce qui a trait au droit de redevance sont garanties par un acte d'hypothèque pour un montant maximal de 45 millions de dollars.

Par ailleurs, le projet Horne 5 de Falco est adjacent aux opérations de Glencore Canada et la Société est contractuellement tenue d'obtenir des autorisations de temps à autre de Glencore Canada afin de réaliser certaines activités qui pourraient affecter ou avoir une incidence sur leurs opérations.

Ressources Falco Itée

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2025 et 2024

(en dollars canadiens)

25. Engagements (suite)

Systèmes de hissage

Le 24 mars 2017, la Société a conclu une entente initiale pour assurer l'ingénierie, l'approvisionnement, la livraison, et les services reliés à la performance et à l'installation des systèmes de hissage pour le projet Horne 5 de Falco (le « contrat »). Les systèmes de hissage comprendront un treuil de production, un treuil auxiliaire et un treuil de service. Le contrat, d'une valeur estimée à 28 900 000 \$, dont 8 225 000 \$ étaient engagés et payés au 30 juin 2025, peut être résilié en tout temps, sous réserve du paiement des travaux approuvés et exécutés par le fournisseur à la date de résiliation. Ces montants sont comptabilisés dans les équipements miniers.

First Quantum

En juin 2021, Falco a conclu une convention d'option (la « convention ») avec First Quantum Minerals Ltd (« First Quantum ») en vertu de laquelle First Quantum a accordé à la Société le droit unique et exclusif d'acquérir une participation indivise de 100 % (l'« option ») dans les sites Norbec situés à proximité de la ville (les « propriétés »). La Société a versé 1 000 000 \$ (le « coût de l'option ») à First Quantum le 20 août 2021, sous la forme de : (i) un paiement en espèces de 500 000 \$ (le « paiement en espèces ») et (ii) l'émission de 1 265 182 actions ordinaires d'une valeur globale de 500 000 \$ (les « actions de la contrepartie ») en se basant sur le prix moyen pondéré en fonction du volume des actions ordinaires sur la période de cinq jours de séance se terminant deux jours ouvrables avant la date du paiement en espèces.

Suivant la décision de la Société d'exercer l'option : (i) First Quantum transférera les propriétés à Falco; (ii) la Société prendra en charge les passifs environnementaux historiques et éventuels en lien avec l'ancien site minier situé sur les propriétés; et (iii) First Quantum fera des paiements en espèces (les « paiements en espèces ») à Falco représentant le remboursement du coût de l'option, ainsi que d'autres paiements totalisant 3 500 000 \$ (500 000 \$ à la date du transfert des propriétés et 1 000 000 \$ à chacun des trois anniversaires consécutifs de cette dernière). L'option pouvait être exercée jusqu'au 31 décembre 2022.

Le 16 décembre 2022, Falco et First Quantum ont prolongé la période d'exercice de l'option jusqu'au 30 juin 2024. De plus, l'option a été modifiée afin de retirer l'exigence pour First Quantum de faire les paiements en espèces. Le 7 juin 2024, Falco et First Quantum ont prolongé la période d'exercice de l'option jusqu'au 31 décembre 2025 en contrepartie d'une somme de 1 500 000 \$ (la « contrepartie »), laquelle sera payable au gré de Falco en actions ordinaires et/ou en espèces, suivant l'exercice de l'option, sous réserve de l'approbation de la TSXV.

Advenant que l'option soit exercée par la Société, First Quantum conservera une redevance de 2 % NSR sur toute production du secteur correspondant aux concessions minières 177 et 517, qui font partie des propriétés.

Ententes d'écoulement

Le 27 octobre 2020, Falco a conclu des ententes avec Glencore Canada et ses sociétés affiliées (« Glencore ») en lien avec le projet Horne 5 de Falco. Les ententes comprennent des ententes d'écoulement de concentré de cuivre et de zinc sur la durée de vie de la mine (les « ententes d'écoulement »). Selon les modalités des ententes d'écoulement, Glencore achètera auprès de Falco les concentrés de cuivre et de zinc produits durant la durée de vie de la mine de ce projet.

Actions accréditives

La Société est en partie financée par l'émission d'actions accréditives, et par conséquent, est engagée à mener des activités d'exploration minière. Ces règles fiscales prévoient également des délais pour effectuer les travaux d'exploration au plus tard à la première des dates suivantes :

- a. Deux ans après les placements en actions accréditives;
- b. Un an après que la Société ait renoncé aux déductions fiscales relatives aux activités d'exploration.

En juin 2024, la Société a reçu 1 250 000 \$ suite à l'émission d'actions accréditives pour lesquelles la Société a renoncé aux déductions fiscales au 31 décembre 2024. Au 30 juin 2025, 1 080 000 \$ reste à dépenser.

Ressources Falco Itée

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2025 et 2024

(en dollars canadiens)

26. Événement subséquent

Le 17 octobre 2025, la Société a conclu un placement privé (le « Placement »), aux termes duquel Falco a émis un total de 41 005 000 unités (les « Unités de placement ») au prix de 0,32 \$ l'Unité de placement, pour un produit brut total de 13 121 600 \$. Chaque Unité de placement est composée d'une action ordinaire et d'un demi-bon de souscription. Chaque bon de souscription peut être exercé pour acquérir une action ordinaire au prix de 0,46 \$ à tout moment au plus tard le 17 avril 2027. Des frais en espèces de 787 296 \$ ont été versés à la clôture du Placement.

Toutes les actions ordinaires et les bons de souscription émis dans le cadre du Placement sont assujettis à une période de détention de quatre mois plus un jour à compter de la date d'émission de ces titres, conformément aux lois sur les valeurs mobilières applicables au Canada.